

en direct du bus CGT

# Informers les salariés

Le mercredi 10 octobre, le bus CGT info droits a fait une halte à Bagnères-de-Bigorre.

## De quoi s'agit-il ?

Pour la première fois, des élections de branches professionnelles auront lieu en direction des salariés des très petites entreprises de moins de 11 salariés et du particulier employeur. Elles concernent 4,7 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des professions libérales, de l'économie sociale, de l'industrie et des services. Elles se dérouleront du 28 novembre au 12 décembre prochain.

À chaque étape de la tournée, des militants vont à la rencontre des salariés pour leur expliquer le déroulement du scrutin afin que ces derniers y participent massivement. Ils tiennent une permanence juridique, leur donnent un kit sur leurs droits, animent des réunions publiques d'information...

## Qui sont les salariés du particulier employeur ?

Ce sont les gardes d'enfants à domicile, les assistantes maternelles, les jardiniers, les aides à domicile, les auxiliaires de vie... Ces salariés (majoritairement des femmes), souffrent d'un déficit de reconnaissance.

## Pourquoi voter ?

Exemple : Mathilde est auxiliaire



Sourire aux lèvres et motivation pour partir à la rencontre des salariés. / Photo Muriel Guillin.

de vie. Elle pourra voter pour le syndicat de son choix. Son scrutin permettra de mesurer la représentativité de ce dernier au niveau national et interprofessionnel. Il permettra également d'établir la représentativité du syndicat au niveau de sa branche professionnelle.

## Qui vote ?

Tous les salariés de toutes les entreprises qui emploient moins de 11 salariés au mois de décembre 2011.

Les électeurs doivent avoir un contrat de travail à cette période (CDI, CDD...), être âgés de 16 ans

révolus (les apprentis sont donc concernés) et ne pas être privés de leurs droits civiques.

## Comment voter ?

Une fois en possession du matériel de vote, le salarié peut voter de deux manières : par vote électronique ou par correspondance.

## Quels en sont les enjeux ?

Avec moins de 8 % des scrutins exprimés, le syndicat n'est pas représentatif. Avec 30 %, il peut signer des accords collectifs et avec plus de 50 %, il peut s'opposer à des accords collectifs.

Muriel Guillin